



Arrêté n° 2024 – 51C

ARRETE DU MAIRE
Demande de subvention auprès de la Région Normandie

Le Maire de Thue et Mue ;
Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,
Vu le projet de restauration des églises de la commune de Thue et Mue,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

La commune de Thue et Mue demande de subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre des « Aides pour les édifices protégés au titre des monuments historiques ».
L'aide financière a pour objet l'accompagnement à la réalisation d'une mission de diagnostic relative à la restauration de l'Eglise St Germain à Bretteville-l'Orgueilleuse, Thue et Mue.
La subvention demandée s'élève à 2 800 € HT, soit 20% du montant total de la mission de diagnostic.

Fait à THUE ET MUE, le 03 JUIN 2024

Maire de THUE ET MUE,
Michel LAFONT

